

Les parcs et jardins, des milieux essentiels pour les chauves-souris

Des grandes propriétés boisées aux alignements d'arbres, en passant par les jardins et les parcs municipaux, les chauves-souris affectionnent ces îlots de verdure comme abri, territoire de chasse et route de vol. Ces espaces peuvent même s'avérer être des refuges importants si ces espèces sont prises en compte dans la gestion courante.



Certains arbres offrent des gîtes occasionnels ou abritent des colonies d'espèces arboricoles. Ils forment aussi un lieu de chasse privilégié pour beaucoup de chauves-souris, notamment en contexte urbain où ces milieux concentrent la nourriture disponible.

Quels enjeux représentent les parcs et jardins ?

Les espèces arboricoles utilisent toute l'année les gîtes présents dans les arbres pour la reproduction et parfois pour l'hivernage. Ces espaces indispensables à conserver jouent donc un rôle fondamental au cours de leur cycle biologique. Ils peuvent être utilisés par des espèces menacées comme la Noctule commune.

⊕ Éléments favorables

Les arbres sont des éléments déterminants car ils peuvent servir de gîtes (trous, fissures et écorces décollées). Leur attractivité dépendra de l'essence, de l'âge et du mode d'entretien. La structure paysagère au sens large, c'est-à-dire les essences utilisées, les milieux présents (prairies, zones humides, potager...) et les modes de gestion (bois mort au sol, ou au contraire utilisation d'intrants et de pesticides...) détermineront l'attractivité pour les chauves-souris.

Précautions à prendre lors de l'intervention sur un arbre favorable

■ Période à proscrire sans l'avis d'un naturaliste

■ Période moins sensible (avis souhaitable)



Favoriser
les chauves-souris
en Pays de la Loire



> **Rendre attractif** son parc ou son jardin

Malgré leur caractère souvent artificiel, les parcs et les jardins attirent de nombreuses chauves-souris. Elles font partie d'un équilibre complexe et jouent notamment un rôle déterminant d'auxiliaire. Les chauves-souris recherchent des éléments bien particuliers qu'il est important de favoriser : diversité des essences, des strates, des milieux, des gîtes arboricoles, etc.

Quelques conseils pour les propriétaires et jardiniers

1^{er} conseil

Pratiquer la gestion différenciée

Il s'agit de gérer de façon différente les espaces en fonction de l'usage. On peut ainsi **laisser la nature s'exprimer dans certains secteurs**, par exemple en laissant pousser une prairie naturelle avec fauche tardive (fin d'été), en implantant une haie champêtre ou en favorisant les micro-habitats (bois mort au sol, sur pied, ou en tas ; mares ; abris dans les murets ; lierre ; ronciers...).

2^e conseil

Avoir une gestion adaptée du patrimoine arboré

Identifier et maintenir les arbres creux et à trous, éléments clés pour ces espèces (voir page suivante). Planifier les travaux afin d'éviter la destruction de toute la strate arbustive présente aux pieds des arbres de haut jet qui aura pour effet la disparition immédiate des espèces les plus fragiles. Une coupe à blanc de tous les vieux arbres aura les mêmes conséquences néfastes.

3^e conseil

Planter des essences locales

Favoriser les arbres de haut jet, les arbres fruitiers et les arbustes. Éviter les résineux et proscrire les espèces exotiques. L'achat de plants labellisés **Végétal local** garantit leur origine génétique.



Gestion différenciée d'une prairie dans un parc angevin



Modèle de gîte artificiel arboricole

4^e conseil

Limiter les éclairages

La pollution lumineuse est néfaste pour la biodiversité et les chauves-souris. L'éclairage doit être évité au maximum ou alors adapté aux enjeux : localisation des sources lumineuses, type de lampadaires, longueur d'onde des LED, horaires d'éclairage, etc.

5^e conseil

Installer des gîtes artificiels arboricoles

Il s'agit alors d'augmenter les capacités d'accueil ou de « compenser » la perte d'un arbre favorable disparu. Le gîte doit être placé suffisamment haut, à l'abri des prédateurs et des hommes. Sa forme et sa taille seront à adapter aux espèces visées. Il convient d'en installer plusieurs sur des arbres proches (au moins 4).

TÉMOIGNAGE

Nicolas Tréton, Responsable du service gestion des Espaces Paysagers à la ville de Cholet (49)

Un panel d'actions concrètes est né de la découverte d'arbres accueillant des noctules dans un parc urbain par la LPO : journée d'échange/formation en présence des équipes "Arbres" et "Encadrement" (réglementation, retours d'expérience), implantation de panneaux (espèces à enjeu, risques lors d'épisodes de grand vent), alerte biodiversité saisie dans la base de données "ARBRES" de la collectivité. S'agissant d'un parc à forte naturalité (vieux chênes), il fallait néanmoins assurer la sécurité des promeneurs. Un accompagnement des élagueurs lors de visites à la nacelle a permis l'identification des arbres potentiels et l'inspection à l'endoscope des cavités impactées. Cela a également été l'occasion de tester les "Coronet cuts" sur une charpentière (création artificielle de cavités propices à la faune).

> **Maintenir** les arbres à cavités

Les chauves-souris trouvent différents types de gîtes dans les arbres. **Elles ont besoin d'un réseau d'arbres gîtes tout au long de l'année** (reproduction, hibernation, transit).

Reconnaître un arbre gîte à chauves-souris

Ces arbres présentent des anfractuosités ou des cavités plus ou moins profondes assurant des conditions climatiques favorables et une protection vis-à-vis des prédateurs. Les cavités proviennent essentiellement des loges creusées par les pics (Pic épeiche et Pic vert par ex.) qui sont très favorables pour plusieurs espèces dont la Noctule commune. D'autres chauves-souris préfèrent loger derrière les écorces décollées, dans des fissures ou diverses fentes. Ces micro-habitats seront d'autant plus utilisés s'ils se situent en hauteur, dans le tronc ou une branche charpentière, dans un feuillu, etc.

Quelques conseils pour maintenir les arbres et garder la capacité d'accueil

1^{er} conseil

Répertorier les arbres favorables et communiquer

Ce référencement, par exemple dans une base de données, permet d'indiquer l'existence de ces arbres remarquables. **Des marquages spécifiques peuvent être utilisés** (panonceau, peinture, etc.), évitant ainsi l'abattage erroné d'arbres favorables.

2^e conseil

Maintenir le maximum d'arbres favorables

En dépit de considérations paysagères, de sécurité ou de production de bois, **de nombreux arbres gîtes peuvent être conservés moyennant quelques adaptations** : réévaluer le réel besoin d'abattage, élaguer ou haubaner les branches dangereuses plutôt qu'abattre l'arbre, dévier certains cheminements ou a minima sélectionner quelques arbres prioritaires à conserver.

3^e conseil

Attention aux périodes d'intervention

Il n'existe pas de moment idéal pour intervenir, mais on évitera mai, juin et juillet, période d'élevage de jeunes. De même, l'hiver, et à plus forte raison en période de grand froid, est à exclure quand cela est techniquement possible. Lorsque l'abattage de l'arbre est incontournable, il est impératif de savoir si des animaux l'occupent. Avant la coupe, il faut inspecter la cavité en privilégiant l'intervention d'un expert naturaliste (association, bureau d'études, etc.).

4^e conseil

Anticiper et "compenser" la perte de cavités par des gîtes artificiels

En cas de disparition d'arbres favorables (élagage, abattage,...), **il est nécessaire de maintenir les capacités d'accueil** par la pose, préalablement, de gîtes en réseau.

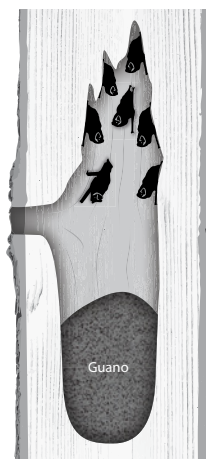
5^e conseil

Protéger les arbres gîtes

Afin d'éviter une mauvaise gestion voire un abattage inopiné d'un arbre gîte, **il est possible de le protéger réglementairement** par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ou par une obligation réelle environnementale (ORE).



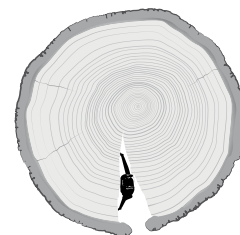
Ancienne loge de pic



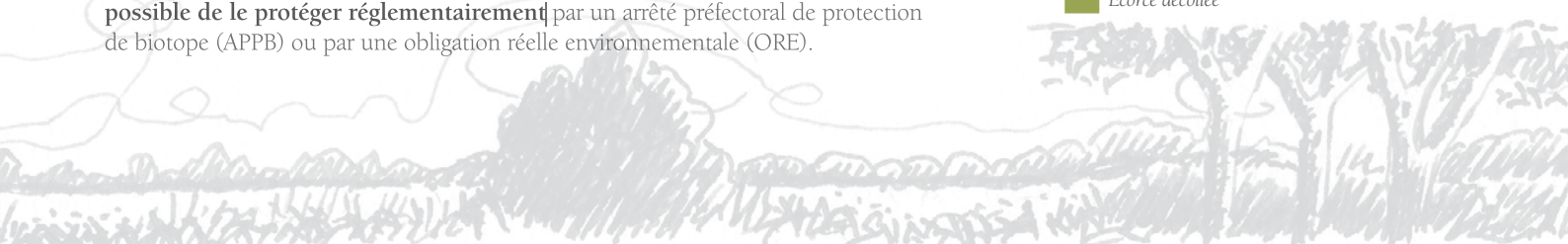
Guano



Fente



Écorce décollée



➤ Des espèces se réfugiant dans les parcs et jardins

Les parcs et jardins offrent aux chauves-souris un milieu idéal pour la chasse car riche en insectes. Ils abritent souvent les derniers refuges de vieux arbres présentant des cavités nécessaires pour accueillir certaines espèces, notamment la Barbastelle d'Europe, la Noctule commune, le Murin de Bechstein et l'Oreillard roux qui sont les plus emblématiques. Les cris ou chants de certaines permettent parfois de les repérer. Des parcs et jardins à forte naturalité offrent des conditions écologiques devenues rares.



Murin de Bechstein

Chauves-souris brune au ventre blanc, elle se reconnaît surtout par ses longues oreilles et son museau pointu. Inféodé aux massifs forestiers et aux vieux parcs boisés pour la chasse, le Murin de Bechstein s'installe en colonies de mise-bas dans les cavités des arbres. **Utilisant jusqu'à plus d'une trentaine de gîtes durant l'été, il peut être favorisé par la pose de gîtes artificiels.** Il est également un adepte de la chasse dans le feuillage parfois très dense des arbustes forestiers. Durant l'hiver, il utilise toute sorte de gîtes : cavités d'arbres, caves, grottes, ponts...

Barbastelle d'Europe

Largement présente dans la région, cette chauve-souris se reconnaît facilement avec sa face caractéristique et son pelage noir. La Barbastelle d'Europe **fréquente les milieux bocagers et boisés avec de vieux arbres dans lesquels elle utilise toutes sortes de cavités et d'anfractuosités, aussi bien en été qu'en hiver** : loges de pics, écorces décollées, fentes, etc. Elle peut également utiliser, comme gîte, les ponts, les volets ou autres éléments du bâti.



Oreillard roux

Autres espèces

D'autres espèces fréquentent également les parcs et jardins comme terrains de chasse et peuvent utiliser les gîtes arboricoles en période de mise bas. C'est le cas de la **Pipistrelle commune** ou encore des **oreillards** et du **Murin de Natterer**. La présence d'arbres âgés est l'un des éléments indispensables au maintien des colonies dans ces milieux concentrant une grande partie de la richesse en chiroptères du territoire.

Toutes les espèces de chauves-souris présentes en Pays de la Loire, ainsi que leurs habitats, sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 relatif la protection des mammifères selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.